

# REGION WALLONNE

## **Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de FLERON**

**Le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire ;**

Vu l'article D.I.9, du Code de Développement territorial (CoDT) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 juillet 2019 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de Fléron ;

Vu la délibération du Conseil communal de Fléron du 18 février 2020 actant des modifications au sein de la commission ;

Considérant que Monsieur Xavier DALKEN, membre effectif représentant le secteur privé, a été installé en tant que conseiller communal ; que son poste devient dès lors vacant ;

Considérant qu'en conséquence, le Conseil communal a désigné son suppléant, Monsieur Quentin MEWISSEN, pour poursuivre le mandat de Monsieur DALKEN ;

Considérant qu'une réserve de recrutement avait été constituée dans le cadre du renouvellement de la CCATM et approuvée par la délibération du Conseil communal du 21 mai 2019 ;

Considérant, dès lors, que le conseil communal a désigné Monsieur Benoit RENETTE, issu de cette réserve, pour reprendre le mandat de suppléant au sein du secteur privé de Monsieur MEWISSEN ;

Considérant que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article D I.9 du CoDT ;

## ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Fléron est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 18 février 2020.

En conséquence, il est mis fin au mandat de Monsieur Xavier DALKEN en tant que membre effectif représentant le secteur privé au profit de son suppléant, Monsieur Quentin MEWISSEN. Monsieur Benoit RENETTE poursuit le mandat de Monsieur MEWISSEN en tant que membre suppléant représentant le secteur privé.

La commission est donc composée comme suit :

- Est désigné en qualité de président de la CCATM : **Michel CEULEMANS**
- 
- Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants</b>
GUERIN Jean-Pierre	BRUWIER Marie-Pierre
LECLERCQ Michel	ZOLLER Sylvie
LIMET Clément	NOTTET Chantal

- Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité :

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>
FAFCHAMPS Jean-Claude	FAFCHAMPS Claudette
LEMAL Alexandre	DEHON Alexandre
GALLER Alain	GILISSEN Yvon
MEWISSEN Quentin	RENETTE Benoit
JOYEUX Christine	MOREAU Sophie
GRAILLET Servais	LEFEBVRE Nicole
LACOMBLE Daniel	SAIVE Henri
ADJETEY Caroline	TILLMAN Michel
SIMAYS Caroline	BRASSINE Benoit


- Constituent la réserve :  
Guy GOBLET, Daniel CLYMANS, Bruno WIESEN, Gilbert Van PUYUELDE, Freddy DEJAEGHERE, Michaël BARONE, Jean-Claude DELSUPEXHE, Philippe BISSOT, Christophe MORANT, Arlette ANDRE, Colette BALSACQ, Maria CARBONARA.

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 10 juillet 2019.

Article 3 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

09 MARS 2020



**Willy BORSUS**